

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250228_023

portant sur

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RADIO PAYS D'HÉRAULT POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DE LA POPULATION DU TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT que le territoire Lodévois et Larzac fait partie du bassin d'audience de Radio Pays Coeur d'Hérault, radio associative locale,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de communes d'informer les habitants du territoire sur les services, actions et événements et de soutenir les missions des associations locales,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de valider la convention de partenariat avec l'association Radio Pays d'Hérault, permettant la réalisation de huit émissions et quatre campagnes de communication sur le territoire du Lodévois et Larzac sur l'année 2025,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans la convention annexée à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : d'imputer la dépense correspondante d'un montant de quatre-mille euros (4 000 €) au budget principal, chapitre 11, article 6231,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250228-lmc115899-AR-1-

1
Date de télétransmission : 28/02/25
Date de publication : 06/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC / RADIO PAYS D'HÉRAULT**

ENTRE :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, sise 1 place Francis Morand 34700 LODEVE et représentée par le Président Jean-Luc REQUI, d'une part,

ET :

L'Association Radio Pays d'Hérault, Échange, Racine, Économie, sise place des Fontaines 34725 SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS et représentée par le Président Jean-Hervé MICHEL, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Considérant que le bassin d'audience de la Radio Pays d'Hérault correspond au territoire des communes membres de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, il est apparu opportun de confier à cette radio locale et associative une mission d'information et de communication à l'attention de la population de ce territoire.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les contours de cette mission et d'en préciser les modalités techniques et financières.

Les prestations que la Radio Pays d'Hérault s'engage à réaliser pour le compte de la Communauté de communes Lodévois et Larzac sont les suivantes :

- **8 productions audio** pour valoriser les différents services et compétences de la Communauté de communes Lodévois et Larzac. Selon le sujet, les deux parties échangerons au préalable sur le format ou l'émission la plus adaptée dans laquelle intégrer l'enregistrement :

émissions :

- *Passerelle* - vendredi 17h et samedi 10h - format 30 min (culture),
- *Territoire en mouvement* - mardi 13h et samedi 15h - format 30 min (tous les sujets),
- *Vivre ici* - du lundi au vendredi à 8h30 et 12h30 - format 15 min (tous les sujets),
- *Reportage* : prise de son et interviews sur le terrain, montage et diffusion à l'antenne.

- **enregistrement d'un spot** par thématique et diffusion de 21 passages, sur 4 thématiques définies à l'avance :

- service tourisme
- service économie : salon des créateurs
- service musée
- service culture : saison et festival résurgence

- **projet / atelier radio** : communication de la saison et 2 plateaux radio durant le festival Résurgence (une demie-journée de coordination, accueil des participants, préparation des émissions, installation des plateaux radio, réalisation des émissions en public (1h d'émission) et diffusion en différé).

Le planning et le contenu de ces réalisations seront définis avec la responsable de la communication de la Communauté de communes Lodévois et Larzac en concertation avec l'ensemble des services. Une fois le planning validé, les éléments techniques et la préparation de l'émission sera à voir directement avec le service concerné (contact préalablement fourni).

ARTICLE 2 : RESPONSABILITÉS DE LA RADIO PAYS D'HÉRAULT

L'étendue de la responsabilité de la Radio Pays d'Hérault est limitée par son statut associatif. À ce titre, la Radio Pays d'Hérault n'a pas d'obligation de résultats en terme d'audience et ses moyens restent limités à la capacité de réponse de sa structure associative.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE RADIO PAYS D'HÉRAULT

La Radio Pays d'Hérault mettra à disposition ses moyens humains et matériels afin de réaliser ces prestations. À défaut de transmission des informations souhaitées et de réactivité de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, la Radio Pays d'Hérault ne pourra être tenue pour responsable de l'absence de réalisation des prestations prévues.

proposition de prestations prévues pour 2025 :

projet / ateliers radio Résurgence = 4 plateaux radio en public : 1480 euros
4 campagnes de communication (spot) : 1160 euros

8 productions audio de 15 à 30 min et/ou reportage : 1360 euros

TOTAL : 4 000 euros

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA CONVENTION

Pour l'exécution des prestations mentionnées à la présente convention, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac versera la somme de 4000 € à la Radio Pays d'Hérault.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Une somme correspondant à 50% du montant total sera versée à la signature de la présente convention ; le solde sera versé à la fin de l'action après validation par le comité de pilotage. Une facture sera délivrée par la Radio Pays d'Hérault avec les demandes de paiement.

ARTICLE 6 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année civile 2025.

ARTICLE 7 : PILOTAGE

Les deux parties conviennent de mettre en place un comité de pilotage chargé de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Ce comité de pilotage est constitué : d'un représentant (au moins) de chacune des parties. Il a notamment compétence pour traiter toute question soulevée par la mise en œuvre de la présente convention. Il a notamment qualité pour constater les éventuels désaccords et y porter remède. En cas de désaccord persistant, il a compétence pour engager la résiliation de la présente convention avant son terme. Le comité de pilotage a également compétence pour engager la révision de la présente convention, dans le but d'y introduire, modifier ou supprimer des dispositions. Le comité de pilotage se réunit une fois en amont des actions définies dans l'article 1, une fois au milieu de la période d'un an et avant la validation finale de l'action. Il peut également se réunir à la demande expresse de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 8 : RÉVISION

À tout moment les parties pourront décider d'une révision de la présente convention. Dans ce cadre, elles pourront introduire de nouvelles dispositions, modifier ou supprimer des dispositions existantes par avenant.

C'est le comité de pilotage, tel qu'il est stipulé à l'article 7, qui est compétent pour engager la révision de la convention. La révision de la convention est actée en comité de pilotage.

Fait à Lodève, le

Pour la Communauté de communes
Lodévois et Larzac
Le Président
Jean-Luc REQUI

Pour l'Association
Radio Pays d'Hérault
Le Président
Jean-Hervé MICHEL

Rapport d'activité des réalisations de Radio Pays d'Hérault 2024
Avec la Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Préambule :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac soutient le travail d'information locale et de proximité de Radio Pays d'Hérault. Dans le cadre de leur partenariat, la radio réalise des émissions et des interviews d'élus, de techniciens, d'artisans, d'artistes... ainsi que des reportages sur le terrain et des spots radio.

Productions radiophoniques :

- 7 émissions radio au format **Territoire en mouvement et Passerelle [30 à 50 min]**

	Diffusions	Sujet	Intervenants
1	Mardi 7 mai à 13h et samedi 11 mai à 15h	Lancement de la saison touristique dans le Lodévois et Larzac <i>Émission réalisée dans les locaux de la CCLL</i>	- Julie Solignac , directrice de l'Office de Tourisme - Fadelha Bennamar Koly , Vice-présidente Tourisme et Musée et Présidente de l'Office de Tourisme
2	Vendredi 17 mai à 17h et samedi 18 mai à 10h	Se raconter des "Histoires d'eau en Lodévois Larzac" du 24 au 26 mai à Lodève et Lauroux	- Charlotte Teissier , actrice, autrice et conceptrice de la cie la Bouillonante pour la création « Le nez au vent, récit d'une aventure sur bicyclette » - Anais Blanchard , directrice artistique et interprète du spectacle « On boira toute l'eau du ciel » du Collectif La Méandre - Arnaud Kermarrec-Tortorici , musicien, graphiste et réalisateur sur le concert/spectacle « Algues vertes » de la Cie Mnemotechnic & poing - Olivier Hebrard , Dr en science de l'eau et agro écologiste pour sa conférence « Comment semer la pluie ? »
3	Mardi 18 juin à 13h et samedi 22 juin à 15h	Pour l'été, la culture et le patrimoine en avant dans le Lodévois et Larzac	- Prune Gasnault , chargée de mission patrimoine pour le Pays d'Art et d'Histoire pour le Lodévois & Larzac - Nadège Tarrolle , chargée des publics, musée et patrimoine
4	Jeudi 11 juillet à 18h10 et samedi 13 juillet à 13h	Le festival Résurgence fête ses 10 ans à Lodève! <i>Émission réalisée à la médiathèque Confluence de Lodève</i>	- Franck Loyat , directeur du Pôle culture - Jean-Marc Sauvier , Vice-président en charge de la culture et du patrimoine
5	Vendredi 11 septembre à 17h et samedi 12 septembre à 10h	Lancement de saison pour Résurgence et escapade musicale au Cholao <i>Émission réalisée dans les locaux de la CCLL</i>	- Ingrid Hamain , programmatrice et coordinatrice de la saison Résurgence - Jean-Marc Sauvier , Vice-président en charge de la culture et du patrimoine - Émilien De Bartoli , Président du Cholao et saxophoniste de l'Orchestre Nationale du Cholao
6	Lundi 16 septembre à 13h et mercredi 18 septembre à 10h	Les Journées Européennes du Patrimoine en Lodévois Larzac	- Prune Gasnault , animatrice de l'architecture et du patrimoine - Nelly Cabanes , première adjointe à la mairie de St-Maurice-Navacelles - Marine Robillard , ethnologue et co-fondatrice du bureau d'étude <i>Anthropolinks</i>
7	Mardi 12 novembre à 13h et samedi 16 novembre à 15h	La 27ème édition du Salon des Artisans Créateurs de Lodève <i>Émission réalisée dans le studio de Radio Lodève</i>	- Hélène Durand , organisatrice du salon - Jean-Marc Sauvier , Vice-président en charge de la culture et du patrimoine - Elisabeth Baillon , artiste brodeuse et invitée d'honneur - Elfriede Wilderink Baars , verrière, qui représente l'association locale « Le Geste et la matière » - Darédo , représentante du collectif d'artistes pour l'exposition « Poupées Impromptues » - Damien Sintès , animateur à Radio Lodève

• **4 émissions au format *Vivre ici* [15 min]**

	<i>Diffusions</i>	<i>Sujet</i>	<i>Intervenants</i>
1	Mardi 18 juin à 08h30 et 12h30	Exposition Psychoses au Musée de Lodève <i>Émission réalisée au Musée de Lodève</i>	- Ivonne Papin Drastik , directrice du Musée de Lodève et commissaire d'exposition - Dr. Otto Letze , directeur émérite de l'Institut d'échanges culturels de Tübingen, et commissaire d'exposition
2	Lundi 24 juillet à 08h30 et 12h30	Préparatifs et cagnotte pour le festival off des guinguettes de Résurgence	- Juan Gillet , co-créateur de l'association A fleur de son et co-programmateur du festival off des guinguettes de Résurgence
3	Jeudi 24 octobre à 08h30 et 12h30	Quand l'art du peintre rencontre l'artisanat du lissier, l'impressionnante exposition du Musée de Lodève <i>Émission réalisée au Musée de Lodève</i>	- Ivonne Papin-Drastik , conservatrice en chef du patrimoine, directrice du musée de Lodève et commissaire d'exposition - Damien Sintès , animateur à Radio Lodève
4	Mercredi 18 décembre à 08h30 et 12h30	A La galerie Les Reynardes de Lodève <i>Émission réalisée à la galerie Les Reynardes</i>	- Claudine Ley , présidente de l'association « Les Z'arts des Murailles »

• **3 émissions au format *Vivre la nuit* et *Émissions Spéciales* [30min à 1h]**

	<i>Diffusions</i>	<i>Sujet</i>	<i>Intervenants et contenu des émissions</i>
1	Jeudi 04 juillet en direct et vendredi 05 juillet à 22h	A fleur de son au Off des guinguettes de Résurgence	- Fabrice, Juan et Stéphane , co-créateurs de l'association A fleur de son et co-programmateurs du festival off des guinguettes de Résurgence
2	Mardi 1er octobre à 13h	Les autostoppers du Rond Point font halte à Lodève et Ceyras!	- Floriane Mésenge et Maxime Gorbatchevsky , acteurs et co-metteurs en scène du spectacle AUTOSTOP de la Cie du Rond Point
3	Mardi 17 décembre à 15h	Les Arts de Lodève : Exposition les Poupées Impromptues <i>Émission réalisée au Cellier des Chanoines de Lodève</i>	- Darédo, Séverine Bancelin et Patricia Mouton , artistes du collectif Les Impromptus à l'initiative de l'exposition

Campagnes de communication

• **2 spots radio diffusés trois fois par jour pendant une semaine (21 passages)**

	<i>Diffusions</i>	<i>Sujet</i>	<i>Contenu du spot radio</i>
1	Du lundi 1 ^{er} au dimanche 7 juillet	Exposition « Psychoses » au Musée de Lodève	Présentation de l'exposition et rappel des dates
2	Du jeudi 14 au jeudi 21 novembre	Salon des Artisans Créateurs de Lodève	Présentation du salon et rappel des dates

Dans le cadre du partenariat, Radio Pays d'Hérault a réalisé 14 émissions de 15min à 1h et deux spots radio.

Ces émissions ont été réalisées avec près de 30 invités, élus et acteurs du territoires.

La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (CCLL) est très satisfaite du partenariat constructif qu'elle a mis en place depuis de nombreuses années avec la Radio Pays d'Hérault.

L'élaboration et la diffusion des différentes émissions contribuent à faire connaître les compétences et actions de la CCLL.

Elles permettent également de sensibiliser et d'informer le grand public sur les projets phares du territoire.

Au regard des résultats probants obtenus, la CCLL reconduira avec plaisir la convention annuelle qu'elles signe avec Radio Pays d'Hérault.

Fait à Lodève, le

Pour la Communauté de communes Lodévois et Larzac
Le Président Jean-Luc REQUI